

DEPARTEMENT  
DU  
PAS-DE-CALAIS  
-----  
COMMUNE  
D'  
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 04/07/2023**

<p><b>Nombre de Conseillers en exercice : 23</b></p> <p><b>Présents ou représentés : 19</b></p> <p><b>Date de la Convocation : 29/06/2023</b></p> <p><b>OBJET :</b> CREATION D'UN CONTRAT DE PROJET POUR LE DEVELOPPEMENT DU DISPOSITIF DE RECUEIL ANTS</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.</p> <p><b>PRESENTS :</b> Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Michel DUVAL – Marie-José DUFOSSÉ-FRASER – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Nicolas CAPY – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS</p> <p><b>ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :</b> Odile RETOT-FABRE – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Sandrine ROUSSEL – Aline GUILLUY</p> <p><b>ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :</b> Magalie DUVAUCHELLE – Christian GAQUIERE – Valérie BOITEZ – Estelle LAUTOUR-GAQUIERE</p> <p><b>SECRETAIRE DE SEANCE :</b> Nicolas LIBESSART</p>
---	--

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la surcharge de travail que rencontre les services administratifs, dû au déploiement du dispositif de recueil de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) depuis fin 2022.

La commune d'Auxi-le-Chateau souhaite mettre tout en œuvre pour répondre au plan d'urgence défini par le gouvernement en augmentant le nombre de rendez-vous CNI/Passeport.

Il est précisé que nombre de demandes recueillies, du 3 octobre 2022 au 30 juin 2023, est de 2 306 (dont 1925 en 2023) soit 4 612 rdv (dépôt et retrait) et au moins autant d'appels téléphoniques.

Aussi, pour répondre à cet enjeu contextuel et au regard des faibles effectifs administratifs, Monsieur le Maire propose de recruter un agent sur un emploi non permanent sous contrat de projet à raison de 30 heures hebdomadaires.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le contrat de projet en employeurs publics de recruter des personnes en contrat à durée déterminée (CDD) pour répondre à un besoin temporaire d'activité et que ce besoin doit être lié à la réalisation d'un projet ou d'une opération identifiée.

Aussi, pour répondre spécifiquement l'objectif de développement de l'activité de recueil des demandes de cartes d'identité et passeports, rendu nécessaire du fait du retard pris en la matière notamment pendant la période de COVID, Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée la création d'un contrat de projet à raison de 30/35<sup>ème</sup> pour une durée d'un an renouvelable deux fois. Les tâches qui seront confiées à l'agent ainsi recruté seront les suivantes :

- Accueil physique et téléphonique des demandeurs ;
- Aide à la constitution des dossiers de demande pour les personnes les plus éloignés des outils informatiques ;
- Recueil des demandes de cartes d'identité, passeports pour élargissement des plages horaires d'ouverture du service ;
- Programmation de l'outil de prise de rendez-vous en ligne.

**Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (0 contre, 0 abstention, 19 pour) :**

- **DECIDE** la création à compter du 1er septembre 2023, d'un emploi non permanent dans le grade d'adjoint administratif catégorie C filière administrative à temps non complet à 30/35<sup>ème</sup> sous forme d'un contrat de projet d'une durée d'un an renouvelable deux fois pour assurer l'opération de développement de l'activité de recueil des cartes d'identité et des passeports et pour effectuer les tâches listées dans la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à la création de ce poste et à la nomination qui en découle ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Fait et délibéré aux jours, mois et an susvisés et ont signé sur le registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AUXI LE CHATEAU, le 06/07/2023

Le Maire



Henri DEJONGHE